

Scolarisation des Élèves Intellectuellement Précoces

Qu'est-ce qu'un élève intellectuellement précoce ?

Les élèves intellectuellement précoces représentent 2 à 3 % de la population scolaire, tous milieux confondus.

Contrairement aux idées reçues, un élève brillant n'est pas forcément un enfant précoce et un enfant précoce n'est pas forcément un élève brillant.

L'élève intellectuellement précoce a un mode de fonctionnement intellectuel différent qui peut parfois être inefficace dans le cadre d'une pédagogie classique.

Certains enfants précoces sont de ce fait en situation d'échec scolaire, plus ou moins marqué. Leur repérage va permettre d'améliorer leur prise en charge scolaire. Ce repérage doit mobiliser la communauté scolaire et la famille pour que tous travaillent en collaboration autour de l'élève.

Comment repérer un élève intellectuellement précoce ?

Les signes qui conduisent à s'interroger sur le profil de l'enfant :

- Il existe un décalage entre développement intellectuel et développement social, affectif ou psychomoteur.
- L'enfant est maladroit ou gauche.
- Il a des difficultés à écrire : on a pu diagnostiquer chez lui dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysorthographe, instabilité motrice.
- Il manque d'application, de méthode.
- Il réussit mieux à l'oral qu'à l'écrit.
- Il est incapable d'expliquer son raisonnement, ses procédures, ses résultats sont très irréguliers : parfois excellents et remarquables, parfois très décevants.
- Il est très attentif et concentré sur certains thèmes et ne s'intéresse pas du tout à d'autres.
- Il fait souvent des digressions, des hors-sujets.
- Il émet des réponses concises et pertinentes, de manière intuitive.
- Il réussit des tâches complexes et échoue sur des exercices simples.
- Il a des difficultés relationnelles avec les élèves de sa classe d'âge, il a peu ou pas d'amis et préfère les relations avec les adultes.
- Il fait des remarques déconcertantes, pose des questions surprenantes, en décalage avec celles que posent habituellement les élèves de son âge.
- Il est anxieux, ne supporte pas l'injustice.
- Il a un sens critique développé, ne supporte pas les erreurs (y compris celles de l'adulte/de l'enseignant).

Où et à qui s'adresser ?

Pour les familles

Les interlocuteurs privilégiés des familles sont les personnels de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé : les professeurs, directeurs d'école, chefs d'établissement.

Les décisions relatives à la scolarité des enfants sont prises, en concertation, après une étude de la situation de l'élève au niveau de l'établissement.

Pour les équipes enseignantes

Pour les personnels de l'éducation nationale, un module de formation de proximité a été élaboré.

Il appartient au chef d'établissement d'adresser une demande au formateur de la DAFPEN qui suit ce dossier :

Yannick-Ma.Drouet@ac-nantes.fr

Quels sont les aides possibles ?

En fonction du regard croisé posé par des spécialistes, différentes aides, complémentaires, peuvent être proposées : le plus important est de reconnaître l'élève intellectuellement précoce dans sa différence.

Cela permettra, d'une part, de faciliter son intégration dans le groupe classe et d'autre part, de mettre en œuvre les leviers et dispositifs pédagogiques qui existent pour mettre en place un accompagnement personnalisé (contenus, rythmes, méthodes).

Selon le niveau de scolarisation, on pourra :

- S'appuyer sur le travail par cycle, par groupe de travail ou par compétence.
- Mettre en place un Projet Personnalisé de Réussite Éducative (P.P.R.E).

Textes de référence

- [Circulaire n° 2007-158 du 17-10-2007](#) : parcours scolaire des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières à l'école et au collège.
- [Circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009](#) : guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces

M.A.J. le 24/11/2016

Dans cette rubrique

- [Élèves malades](#)
- [Scolarisation des élèves en situation de handicap](#)
- [Élèves ayant des troubles des apprentissage](#)
- **[Scolarisation des élèves intellectuellement précoces](#)**
- [Élèves nouveaux arrivants et issus de familles itinérantes et du voyage](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37